

MONOGRAPHIES PAROISSIALES

PAROISSES DE L'ARCHIPRÊTRÉ DE NIMES

d'après les Documents originaux

PAR

M. l'abbé GOIFFON

DEUXIÈME ÉDITION, corrigée et complétée



NIMES

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE LAFARE FRÈRES

1, place de la Couronne, 1.

—
1898

COMMUNES ANNEXÉES A LA PAROISSE DE NAGES

A. — Boissières (1)

BOISSIÈRES, *villa Buxarias*, en 896 (cartul. de N.-D. de Nîmes), *Boixeras*, en 1121, *Boixeria*, en 1156, *Buxerium*, en 1290, *Boysseria* en 1384 (dénomb. de la Sénéch.) est une commune du canton de Sommières qui ne compte guère qu'une vingtaine de catholiques, sur une population d'environ 200 âmes. Avant la Révolution, c'était une paroisse de l'archiprêtre de Nîmes régie par un vicaire perpétuel que nommait le Chapitre de la Cathédrale. Le prieuré simple et séculier, du

(1) Archives du Gard, G. 131, 370, et 274.

titre de *S. Cyrice et S^{te} Julitte* était, en effet, une dépendance de la mense capitulaire. Il est recensé parmi les possessions du Chapitre, en décembre 1156, dans la bulle du pape Adrien IV; *ecclesiam de Bosseriis*. Le dénombrement de 1384 lui attribue quatre feux.

L'histoire ne nous offre guère pour cette localité que la liste, incomplète cependant, des prieurs et des curés qui ont gouverné son église.

Le premier dont nous avons retrouvé le nom, c'est le prieur *Guillaume de Aussaco*, qui mourut en 1401.

En 1460 était prieur *Michel Simon*, chanoine de Nîmes; il fit en faveur du Chapitre de Nîmes une reconnaissance de la pension de 8 cestiers de froment et 20 sols d'argent qu'il devait faire annuellement à ses confrères, à raison de son prieuré. Il eut pour successeur *Raymond de Saint-Jean* qui résigna son bénéfice, sous réserve d'une pension de 18 livres. Les archives du Chapitre contiennent, à la date du 10 décembre 1477, le procès-verbal dressé par l'official de Nîmes, commissaire apostolique au sujet de cette réserve.

Le prieur *Jean Malien*, chanoine de Nîmes, fit le 15 juin 1509, une transaction avec le prieur de Nages, au sujet des limites des deux dîmeries.

En 1539, *Béringuier Marcelier*, chanoine de Nîmes, était prieur de Boissières; il remit le 28 février de cette année, entre les mains du sénéchal de Beaucaire le dénombrement des biens ruraux dépendant du prieuré. Peu de temps après, le titre personnel de prieur fut éteint, en vertu de la bulle de sécularisation du Chapitre et reporté sur le corps entier des chanoines de Nîmes.

Vers la même époque, le Calvinisme fit son apparition à Boissières et bientôt après il s'y signala par les mêmes excès que dans les environs, les catholiques maltraités, égorgés même durent s'éloigner; l'église fut détruite, ainsi que la maison presbytérale et les biens du bénéfice furent en partie usurpés.

Lorsque la tranquillité fut un peu revenue, le Chapitre de Nîmes demanda aux consuls et aux habitants une maison convenable pour l'habitation du curé et pour la célébration du service divin. Cette demande fut rejetée et le Chapitre dut s'adresser aux tribunaux (1609 et seq.) pour faire reconnaître son droit. Le premier curé qui profita de l'arrêt rendu fut *Ribier* qui passa à la Cathédrale, le 29 mai 1613.

De 1616 à 1620, *Henri Sibourd* administra la paroisse ainsi

que celle de Nages ; il résidait à Boissières ; son passage fut marqué par le procès du Chapitre contre le seigneur et les habitants du lieu qui se refusaient au paiement de la dîme.

De 1625 à 1639, *Maurand* fut curé amovible, il fut remplacé par *Aycard* ; mais il rentra à Boissières, en mars 1640.

Le 14 août 1647, le curé *Baussez* fut pris pour le service du bas chœur de l'église de Nîmes et fut remplacé par *Bernard*, « prêtre, très homme de bien. » Il y resta peu, *Brossal* lui succéda. Celui-ci ayant été appelé au service de la cure de Saint-Castor, eut pour successeur, le 3 juin 1648, *Rolland*, prêtre du diocèse de Fréjus, précédemment curé amovible de Saint-Castor.

Le service divin se faisait encore dans un lieu peu décent, et le 6 février 1649, le syndic du Chapitre se vit obligé de présenter requête au parlement de Toulouse pour obliger la communauté à reconstruire la maison presbytérale et à contribuer à la bâtisse de l'église ruinée du temps des troubles ; le parlement nomma une commission pour traiter cette affaire qui ne fut conclue que quelques années plus tard, par suite des résistances des habitants.

Le 25 février 1654 un congé fut accordé au curé de Boissières, et le Chapitre, n'ayant pas de prêtre sous la main, y envoya provisoirement l'un de ses membres. *Devaux* fut ensuite chargé du service ; il eut pour successeur, en septembre 1657, *Rolland*, en 1658, *Joseph Desniard*, prêtre du diocèse d'Uzès, puis *Sigaud* qui y resta jusqu'au 7 mars 1663, époque où il échangea avec *Fabre*, curé de Calvisson. Pendant son administration un acte fut fait par le syndic du Chapitre aux protestants de Boissières pour qu'ils eussent à délaisser le cimetière qu'ils avaient usurpé. Les catholiques reprenaient peu à peu le dessus, sous la protection des édits de la Cour.

En 1666, Boissières avait pour curé amovible le nommé *Roux* ; celui-ci ayant conçu, disent les délibérations capitulaires, une grande inimitié contre Avons, curé de Nages, « ce qui fait parler le monde », le Chapitre transféra le 28 avril, Roux en la paroisse de Liouc et Avons en celle de Gallargues.

Le Chapitre n'oubliait pas cependant la reconstruction de l'église et de la maison presbytérale ; la Cour des Grands Jours s'étant réunie à Nîmes, il s'empressa de porter l'affaire devant cette juridiction suprême et en obtint, le 29 janvier 1667, un arrêt condamnant les consuls et les habitants à rebâtir dans six mois les deux édifices ruinés pendant les premières guerres de religion. La communauté ne s'était pas

encore exécutée lors de la visite pastorale de M^{sr} Séguier, le 4 mai 1674 ; le service divin se faisait encore dans une petite pièce basse d'une maison de louage qui servait d'habitation au curé *Jean Marrot*, prêtre du diocèse de Digne. Le cimetière profané servait alors de place publique ; la paroisse ne comptait que huit communians.

A Marrot succéda, le 30 juin 1676, *Joseph Despiard* que nous avons déjà trouvé à Boissières, en 1658, et qui y revint une troisième fois en 1684. Despiard fut remplacé, le 14 mars 1679 par *Jean Brunel* ; le 25 mai 1680 par *Honoré Martin* du diocèse de Senes ; en 1682 par *Bovet* ; en mai 1683 par *Rancilhac*, après lequel reparaît, le 15 mai 1684 Joseph Despiard, qui y resta deux ans jusqu'à l'érection de la paroisse en vicairie perpétuelle. Ce fut dans cet intervalle que les habitants de Boissières se soumirent enfin à leur obligation de rebâtir l'église. Les conversions provoquées par la révocation de l'Édit de Nantes venaient de s'effectuer, lorsque parut un ordre de l'intendant d'Aguesseau qui régla la distribution de l'aumône officielle ; en vertu de cet ordre, l'aumône imposée au prieuré devait être distribuée, en présence du curé, la moitié aux pauvres catholiques et protestants sans distinction et l'autre moitié aux pauvres nouveaux convertis sur un rôle dressé par le curé.

Le premier vicaire perpétuel fut *Jean d'Alteirac* qui prit possession, le 17 juin 1686. Quelques mois après, le 20 décembre, il reçut la visite du vicaire général Gaspard de Georges de Laugnac, chanoine trésorier de Nimes qui prescrivit de clore le cimetière et d'y élever une croix au milieu, il ordonna aussi de séparer par une balustrade le chœur de la nef de la nouvelle église et de fournir un drap mortuaire, un confessionnal, une chaire à prêcher, des fonts baptismaux fermant à clef et un bénitier à la porte.

D'Alteirac passa à Saint-Gervasy par permutation en Cour de Rome avec *Pierre Daignac* qui prit possession, le 22 décembre 1692. L'année suivante, en octobre, une nouvelle permutation fut conclue entre ces deux mêmes prêtres, mais elle ne sortit pas à effet et Daignac resta à Boissières. Il y reçut la visite pastorale de Fléchier, le 18 mai 1694. La paroisse se composait alors d'environ 130 communians dont 4 anciens catholiques ; il n'y avait pas de maison presbytérale. L'évêque ordonna le rétablissement du bureau de charité qui fut chargé de poursuivre le recouvrement de tous les legs faits en faveur des pauvres. En visitant l'église, l'évêque

remarqua des fentes à la voûte et prescrivit d'en faire vérifier la solidité par des hommes compétents. Le résultat de cette vérification fut l'obligation de la réparer immédiatement ; mais ce ne fut guère qu'en septembre 1701 que les travaux furent exécutés à frais communs par le Chapitre et les habitants. La dépense se monta à 450 livres dont 90 furent payées par le Chapitre et le reste par la communauté.

Daignac mourut, en 1703, au moment où la Vaunage était en pleine effervescence. La vicairie perpétuelle fut offerte à Pierre Périllier, curé de Liouc, qui n'accepta pas ; le Chapitre y nomma alors *Pierre Marquès*, prêtre du diocèse d'Alais, qui prit possession, le 27 avril 1703. Cette cérémonie se fit à Nîmes, dans l'église cathédrale ; l'acte officiel qui en fut dressé porte : « et parce qu'on ne peut se transporter en l'église » paroissiale dudit lieu de Boissières, pour y faire les formali- » tés en tel cas requises, à cause qu'il y a danger de la vie » en chemin et audit lieu de Boissières, par le soulèvement » presque général dans le pays des fanatiques ou nouveaux » convertis rebelles aux ordres du roi, depuis environ 8 ou » 9 mois, depuis lequel temps ils ont brûlé quantité d'églises, » égorgé et massacré quantité de prêtres et anciens catholiques. . . . ce qui fait que tous les prêtres ont quitté et abandonné leurs paroisses, s'étant réfugiés dans les villes, pour » être assurés de leur vie. »

Les craintes manifestées dans cet acte n'étaient que trop fondées ; les camisards enlevèrent de Boissières, le 28 septembre 1703, six anciens catholiques et les égorgèrent une heure après ; le mois suivant ils pillèrent et incendièrent l'église.

Marquès permuta en Cour de Rome, le 8 juillet 1707, avec le curé d'Alzon, *Antoine Dalenx*, prêtre du diocèse d'Alby, bachelier en théologie. Dalenx fut installé, le 12 octobre suivant et administra la paroisse jusqu'en septembre 1731, époque de son décès. Il fut remplacé le 23 septembre par *Jacques Féminier*, prêtre du diocèse de Mende. Celui-ci résigna en Cour de Rome, le 8 mai 1732, en faveur d'*Anne-Étienne Montel*, bénéficiaire de la Cathédrale de Mende ; cette résignation ayant été révoquée fut suivie, en 1734, d'une permutation avec le même ; cet acte n'eut pas plus de suite et Féminier mourut curé de Boissières, en 1775, le lundi 20 février.

Le 23 février 1735 prit possession *Charles Truchement*, prêtre du diocèse de Cavillon, alors secondaire de Bouillargues. Celui-ci se démit en 1782 par suite de sa nomination à la cure de Garons ; il eut pour successeur, le 21 mars 1782, *Pierre Chabert*.

Appelé en janvier 1791 à prêter le serment constitutionnel, Chabert, comme la plupart des prêtres de la Vaunage, ne le fit qu'avec des restrictions qui le firent regarder comme non assermenté (voir à Nages); il dut s'éloigner et la cure fut supprimée. Le nom du curé Chabert fut inscrit, avec la qualification de *Réfractaire*, sur la liste officielle des émigrés, le 30 ventose, an II, (20 mars 1794.) Nous croyons qu'il vivait encore en 1803.

B. — Saint-Dionisy (1)

SAINT-DIONISY, *villa Veia*, en 879 (cartul. de N.-D. de Nimes, ch. III); *villa Veo*, en 896 (Ibid. ch. VII) et en 955 (Ibid. ch. L) est une commune annexée à la paroisse de Nages, dont la population se décompose en une quarantaine de catholiques et environ 200 protestants.

C'était, avant la Révolution, une paroisse de l'Archiprêtré de Nimes régie par un vicaire à portion congrue. Le bénéfice, du titre de *Saint-Denis* était un prieuré simple et séculier uni à la mense capitulaire de Nimes.

En 1694, ce village reçut pour armoiries : *d'argent, à un olivier de sinople.*

Le nom ancien de cette localité se retrouve encore aujourd'hui dans la dénomination de la montagne au pied de laquelle le village est bâti et qu'on appelle *Roque de Viou*. Jusqu'au XII^e siècle, *Veo* prévalait sur le nom patronimique, comme le prouvent diverses chartes du cartulaire de la Cathédrale. Nous en citerons deux seulement qui portent des acquisitions du Chapitre en ce lieu.

Le 19 août 955, Savinus et sa femme Gonberge donnèrent à l'église de Notre-Dame et aux chanoines présents et futurs une partie de leur aleu situé au territoire de Nimes, dans la Vaunage, au village de Veo, une vigne adjacente à une autre qui appartenait déjà à l'église Cathédrale (2).

Au mois d'avril 1020, Béranger et sa femme Ingilrade donnèrent également à la Cathédrale, à l'évêque et aux chanoines une pièce de terre cultivée voisine de l'une des possessions du Chapitre et une autre terre située au lieu de Langlade le tout à titre d'échange pour une maison sise à Veo.

Le nom actuel de Saint-Dionisy paraît pour la première fois dans la bulle d'Adrien IV, de décembre 1156, où l'église du

(1) Archives du Gard, G. 131, 274, 333.

(2) Cartul. de N.-D. de Nimes, ch. L.